

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 7 décembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 14 décembre 2011

N° 11-11-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2011

OBJET :

Installation de système de télégestion incluant la maintenance

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-05



OBJET DE LA DELIBERATION :

INSTALLATION DE SYSTEME DE TELEGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'un système de télégestion pour optimiser la gestion du chauffage dans le bâtiment de l'école « la Colombe » et le remplacement de l'automate en mairie.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE » à laquelle Saint-Galmier adhère depuis 2010, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL (cf convention cadre-compétence optionnelle SAGE – option Télégestion).

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation des systèmes de télégestion, est de 8 800 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle fixe de 300 € pour l'ensemble des sites concernés jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE », ainsi que d'une part variable annuelle de 2420,89 €, appelée pendant 4 ans.

Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE »,
- **APPROUVE** la contribution de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre de la compétence optionnelle SAGE, option télégestion et toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 décembre 2011

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-05